Veuillez envoyer votre projet de résolution au comité des résolution avant le 19 avril 2025 à 23h59 CEST, à l'adresse **resolutions.esc@weconnect.eu.com**. Lors de la rédaction de votre projet de résolution, veuillez vous référer au document de Conférence 2, règles de procédure interne – Annexe 2b, Lignes directrices concernant les résolutions de l'OMMS, disponible sur [le site de la Conférence](https://europeanconference.weconnect.eu.com/rules-of-procedure/).

Organisation Membre **à l'origine de la proposition** :

Pays :

Nom de la personne de contact au sujet de la proposition[[1]](#footnote-1) :

Fonction dans l'OM[[2]](#footnote-2) : Numéro de téléphone

Signature[[3]](#footnote-3) : Date (JJ.MM.AAAA): ...............................................

Organisation Membre **qui seconde la proposition** :

Pays :

Nom de la personne de contact de l'OM qui seconde la proposition 1 :

Fonction dans l'OM 2 :

Signature[[4]](#footnote-4) : Date (JJ.MM.AAAA) :

**Brève explication ou justification** du projet de résolution**:**

**Titre du projet de résolution** :

La 25e Conférence Européenne du Scoutisme,

1. Responsable de délégation, responsable de délégation secondaire, commissaire international ou président [↑](#footnote-ref-1)
2. Commissaire international ou président [↑](#footnote-ref-2)
3. La signature peut être électronique [↑](#footnote-ref-3)
4. La signature peut être électronique [↑](#footnote-ref-4)